

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 131

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Après l'alinéa 99, insérer les deux alinéas suivants :

« . L'éducation à l'économie

« Face aux défis économiques du XX^e siècle, il est indispensable de fournir aux élèves une éducation à l'économie au cours de leur cursus scolaire. Cette éducation doit sensibiliser aux réalités du monde économique et professionnel, du marché du travail, des professions et des métiers, du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement de l'économie doit être un impératif de notre système éducatif.